

D99 - VO juin 2022

CONTRAT DE DROIT DE CESSION A L'IMAGE

Entre le soussigné

....., né(e) le / / résidant à l'adresse suivante
.....

Ci-après, désigné(e) « le cédant »

Et **LL Formation** désignant **SASU**, dont le siège social est situé rue de la Manufacture 41100 Meslay, qui est immatriculée au numéro **SIRET 91529159500014**, et qui est déclarée sous le numéro d'activité de l'organisme de formation **24410152541** auprès du préfet de région Centre Val-de-Loire.

Représentée par **Marie-Paule LEVY-LOUÂPRE**, Directrice, dûment habilitée à cet effet.

Ci-après, désigné(e) « le cessionnaire »

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

1. Objet du contrat

Ce contrat a pour objet la cession du droit à l'image du cédant au profit du cessionnaire ainsi que la définition des termes et conditions dans lesquelles le cessionnaire pourra user des droits acquis aux termes du présent contrat, qui résultent de la production d'image(s) suivante(s) :

Diffusion de photo(s) et vidéo(s) individuelle(s) ou de groupe, diffusion de logos, diffusion de dénominations sociales.

2. Etendue des droits cédés

Toute utilisation de l'image du cédant dans des cas différents de ceux listés dans les clauses suivantes requerra une nouvelle autorisation écrite.

a) Le support

Le cessionnaire pourra diffuser l'image du cédant sur les supports connus à ce jour, notamment les supports écrits, audio-visuels et électroniques, y compris Internet.

b) Usage et contexte d'utilisation de l'image

Le cédant autorise cette diffusion dans un cadre à la fois public et privé, sur des supports de communication papiers, numériques, audio et visuels.

La diffusion sera limitée aux usages et contextes suivants : Usage professionnel de valorisation des parcours d'entrepreneurs, d'actions de formation dispensées par **LL Formation**, ou d'accompagnements individuels ou collectifs réalisés par **LL Formation**.

c) La durée

La cession du droit à l'image objet du présent contrat est valable de manière indéterminée.

d) L'encadrement territorial

La présente cession de droits est valide dans la ou les zone(s) suivante(s) : France métropolitaine et DOM-TOM.

3. Gratuité

La présente cession est effectuée à titre gratuit. Le présent cédant ne pourra pas demander de rémunération a posteriori pour l'utilisation de son image dans les cas détaillés par les clauses précédentes.

Fait à MESLAY, le 25/07/2022

Signature du cédant ou de son représentant

Signature du cessionnaire ou de son représentant